

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 997 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances.

n° 997

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 septembre 1948

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1948

Date du numéro
30 septembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vull'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. —Est promulguée à la Côte française des Somalis et dépendances la loi n° 46-1630 du 30 août 1947 maintenant en vigueur au delà du 1^{er} juillet 1947. dans les territoires autres (pie l'Indochine, relevant du ministère de la France d'outre-mer, certaines dispositions prorogées par la loi du 28 février 1947. (J. O. IL F. du 31 août 1947.) Art. 2. —Le présent arrêté, qui donnera un a des mesures de publicité extraordinaire sera enregistré et communiqué partout ou besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission :L'inspréteurdes affaires administrativesLIURETTE.